



# TONNA

RAPPORT  
ANNUEL

2016



L'année 2016 a été marquée par une légère croissance du chiffre d'affaires de notre société de 0,312 M€ soit 2,7 %.

Cette hausse de chiffre d'affaires n'a malheureusement pas été à la hauteur de nos espérances, essentiellement due à une reprise économique quasi inexistante notamment dans le domaine du bâtiment.

L'activité Portier a été la plus impactée par cette absence de croissance et enregistre un recul de 8,9 % ; les ventes pour l'activité TV, portées par le passage à la HD, ont connu une croissance de 11,4 % pour les installations individuelles et 18,9 % pour le collectif.

La plus forte croissance, plus de 25,8 %, a été enregistrée par les ventes à l'Export de matériel RCI (système TV sous IP).

La maîtrise de nos charges a permis de maintenir un résultat sensiblement identique à celui de 2015 mais reste légèrement déficitaire à -117 K€.

Avec une croissance qui tarde à arriver, nous devons, durant 2017, continuer à mener des actions fortes de réorganisations industrielles et commerciales au sein du Groupe Financière Pontoise pour accroître notre efficacité et renouer avec les bénéfices.

Bruno PROUST

#### ATTESTATION DU RESPONSABLE DES INFORMATIONS

Responsable des informations

Monsieur Bruno PROUST, président et directeur général de la société TONNA ELECTRONIQUE (ci-après la société)

Attestation du responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée.

Bruno PROUST

# SOMMAIRE

---

<b>RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2016</b>	
Faits significatifs de l'exercice	6
Réalisations industrielles – Recherche & Développement	8
Social	8
Informations relatives à la responsabilité sociale et environnementale (RSE)	9
Dépenses non déductibles fiscalement	13
Perspectives	13
Présentation du bilan et du compte de résultat	13
Echéancier des comptes fournisseurs	14
Indicateurs de performance et de risques	15
Evénements post clôture	16
Information de l'actionnaire	17
<b>ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION</b>	
Mandats, fonctions et rémunération des mandataires sociaux	18
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	19
<b>RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	20
SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ	
<b>COMPTES ANNUELS 2016</b>	
Bilan au 31 décembre 2016	28
Compte de résultat 2016	30
<b>ANNEXE DES COMPTES ANNUELS 2016</b>	
Présentation de l'activité	31
Faits significatifs de l'exercice	32
Règles et méthodes comptables	34
Notes sur le bilan	38
Notes sur le compte de résultat	46
Facteurs de risques	47
Autres éléments	48
<b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b>	51
SUR LES COMPTES ANNUELS	
<b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b>	53
ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
<b>RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b>	54
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	
<b>ORDRE DU JOUR ET PROJETS DE RÉSOLUTIONS</b>	56
PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE	

# RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2016

---

## FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

### ACTIVITÉ

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2016 s'établit à 12 020 K€ contre 11 708 K€ pour l'exercice 2015, soit une progression de 2,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Segments d'activité	2016	2015	Variation 2016/2015
TV Individuel	1 974	1 772	+11,4 %
TV Collectif	3 021	2 541	+18,9 %
Portier / Sécurité	5 734	6 293	(8,9 %)
Réseaux	1 473	1 171	+25,8 %
RFA / Divers	(182)	(69)	
<b>Total</b>	<b>12 020</b>	<b>11 708</b>	<b>+2,7 %</b>

Avec une amélioration du taux de service sur le premier semestre 2016, la famille TV Individuel ressort en hausse de 11,4 %.

La famille TV Collectif enregistre une progression de 18,9 % principalement liée au passage à la Haute Définition opéré en avril et la mise à niveau des équipements TV qui a suivi.

Dans un environnement difficile, et un marché de la construction des logements collectifs qui peine à redémarrer malgré l'embellie annoncée, la famille Portier / Sécurité recule de 8,9 %.

La famille Réseaux enregistre une progression de 25,8 % principalement en IP TV et à l'Export, qui globalement progresse de 7,8 % sur l'exercice avec un chiffre d'affaires de 1 070 K€ sur l'exercice contre 991 K€ pour l'exercice précédent.

Au premier semestre, pour tenir compte des enjeux liés au passage à la Haute Définition, la société a limité l'activité partielle au sein de ses établissements de Reims et Fameck au mois de janvier et février. A défaut d'autorisation de la DIRECCTE, elle n'a pas été en mesure de reconduire l'activité partielle au second semestre malgré la baisse de l'activité.

Avec une visibilité réduite sur l'activité du 2<sup>ème</sup> semestre, et devant la nécessité de baisser le point d'équilibre pour assurer la pérennité de l'entreprise, un projet de licenciement collectif pour motif économique portant suppression de 4 postes de travail a été mis en œuvre début juin. Le coût de cette restructuration d'un montant de 65 K€ a été pris en charge dans les comptes de l'exercice.

### PLAN DE CONTINUATION

Il est rappelé qu'aux termes d'un jugement du 16 juillet 2015, le tribunal de commerce de Reims a modifié le plan de continuation de la manière suivante :

- report de l'échéance du 15 mai 2015, fixée à 18,75 %, au 15 mai 2019
- report de moitié de l'échéance du 15 mai 2016, fixée à 18,75 % au 15 mai 2019
- report du terme du plan au 15 mai 2019

L'échéance du 15 mai 2016 a ainsi été réglée pour un montant de 250 K€.

Pour mémoire, le plan d'apurement résiduel du passif tenant compte des modifications autorisées par le tribunal de commerce (jugements des 1<sup>er</sup> juin 2010, 26 décembre 2013 et 16 juillet 2015) s'établit comme suit :

	En %	En K€ (hors intérêts in fine)
Echéance du 15 mai 2017	18,75 %	499
Echéance du 15 mai 2018	18,75 %	499
Echéance du 15 mai 2019	28,12 % (1)	1 020 (2)
<b>Total</b>	<b>65,62 %</b>	<b>2 018</b>

(1) hors la créance du comité des fournisseurs

(2) y compris la créance du comité des fournisseurs pour un montant de 271 K€

Il est précisé que la société a déposé le 12 avril 2017 une requête auprès du greffe du tribunal de commerce visant à obtenir le report de l'échéance du 15 mai 2017 au 30 novembre 2017 (cf. paragraphe 7.5. Evénements post clôture).

L'échéancier initial est rappelé ci-dessous (en K€ hors intérêts in fine)

<b>Echéance du 15/08/2008</b>	186
<b>Echéance du 15/05/2009</b>	543
<b>Echéance du 15/05/2010</b>	407
<b>Echéance du 15/05/2011</b>	133
<b>Echéance du 15/05/2012</b>	133
<b>Echéance du 15/05/2013</b>	266
<b>Echéance du 15/05/2014</b>	266
<b>Echéance du 15/05/2015</b>	399
<b>Echéance du 15/05/2016</b>	399
<b>Echéance du 15/05/2017</b>	399
<b>Echéance du 15/05/2018</b>	670 (1)
<b>Total</b>	<b>3 801</b>

(1) y compris la créance du comité des fournisseurs pour un montant de 271 K€

## AUTRES DONNÉES SIGNIFICATIVES

Il est rappelé que la société FINANCIERE PONTOISE a obtenu le 28 janvier 2016 un plan d'étalement sur 36 mois des dettes fiscales et sociales des entités du groupe. La part TONNA des dettes restant à régler au 31 décembre 2016 au titre du plan CCSF s'élève à 49 K€ (contre 67 K€ au 31 décembre 2015). Il reste à régler au titre de la créance URSSAF Lorraine non comprise au plan CCSF un montant de 12 K€ (contre 33 K€ au 31 décembre 2015).

La société a également obtenu le 12 février 2016 un échéancier sur 24 mois pour le paiement des cotisations Humanis Retraite Arrco et Agirc 2014 et 2015 représentant un montant restant à régler au 31 décembre 2016 de 250 K€.

Par décision du 13 juillet 2016, la direction générale des finances publiques a accepté la demande de remboursement de la créance fiscale déposée le 4 mai 2016 auprès du service des impôts des entreprises de Reims-Est relative à un crédit d'impôt recherche et à un crédit d'impôt innovation constatés au titre de l'exercice 2015 et réglé à ce titre le 21 juillet 2016 un montant de 156 K€.

De la même manière, les comptes de l'exercice 2016 intègrent un produit de 188 K€ correspondant à la créance au titre des dépenses de recherche et d'innovation pour 2016.

# RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2016

---

A l'issue d'une consultation individuelle, la société a constaté sur l'exercice l'abandon des créances salariales nées du gel des 13ème mois 2015 et 13ème mois 2016 décidé par l'accord salarial sur la compétitivité du 29 octobre 2015 pour un montant net chargé de 266 K€ et constaté une provision pour risques de 92 K€ pour tenir compte des réponses défavorables à l'abandon.

Enfin, la société a préfinancé le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi 2016, bénéficiant d'une avance de 74 K€ sur l'exercice.

## RÉALISATIONS INDUSTRIELLES – RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

En Télévision, 2016 a été une année charnière avec le passage en Haute Définition de la Télévision Numérique Terrestre au premier semestre, l'extension de la 4G en bande 700 MHz et la modification en août 2016 du code de la construction qui dispose qu'une installation intérieure doit comporter les dispositifs de terminaison et de brassage nécessaires à l'accès au téléphone, aux services de communication audiovisuelle et aux données numériques.

Dans cet environnement, les travaux R&D ont porté sur différents axes :

- développement de la carte de traitement double PCMCIA pour des produits de désembrouillage à haute densité
- développement de la carte d'entrée DVBS2X pour répondre aux besoins des nouvelles normes de diffusion par satellite
- implémentation de filtres 4G 700 MHz fixes ou télécommandés dans différentes gammes de produits tels que préamplificateurs de mât, alimentations, symétriseurs d'antennes et amplificateurs d'intérieur
- développement de la gamme tableaux de communication avec le développement en boîtier type rail Din de produits pour la distribution des signaux TV dans le logement

En Portier, les actions entamées en 2015 pour améliorer la qualité des produits fabriqués avec le développement de bancs de tests pour l'unité de Reims se sont poursuivies.

Concernant les études :

- suivi de la mise en production du combiné mains libres
- étude d'un nouveau moniteur vidéo capacitif avec combiné
- intégration d'une caméra grand angle dans la plaque de rue
- élaboration des spécifications d'un système de contrôle d'accès IP

Le site de Fameck a poursuivi sa mission de support technico-commercial pour des demandes particulières dans le cadre de marchés opérateurs et de formation des clients aux techniques des signaux numériques.

## SOCIAL

Avec une visibilité réduite sur l'activité du 2<sup>ème</sup> semestre, et devant la nécessité de baisser le point d'équilibre pour assurer la pérennité de l'entreprise, un projet de licenciement collectif pour motif économique portant suppression de 4 postes de travail dans les catégories professionnelles "Agents de fabrication" (2 postes), "Assistant Marketing" (1 poste) et "Responsables de projets" (1 poste) a été mis en œuvre début juin.

Après information et consultation des institutions représentatives du personnel, et à l'issue de la procédure, 4 collaborateurs ont quitté l'entreprise dans le cadre du dispositif CSP (contrat de sécurisation professionnelle), les 18 juillet (3 salariés) et 30 août (1 salarié protégé).



## INFORMATIONS RELATIVES À LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

En application des articles L 225-102-1 et R. 225-104 à R. 225-105-2 du code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations sociales, environnementales et sociétales ci-après. Nous vous précisons cependant n'avoir pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant pour vérifier ces informations.

### INFORMATIONS SOCIALES

#### Emploi

Effectif total et répartition des salariés par sexe, âge et zone géographique au 31 décembre 2016

	Hommes			Femmes			Total
	Reims	Fameck	Vitry / Seine	Reims	Fameck	Vitry / Seine	
> 20 ans	2			1			3
> 30 ans	4	1		1			6
> 40 ans	2	2	1	0			5
> 50 ans	18	13	1	11	2		45
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>2</b>		<b>59*</b>

\*plus 1 homme de plus de 50 ans basé en Italie

#### Embauches et départs

Nombre d'embauches : 4 dont :

- 1 agent de production (mutation inter groupe en CDI)
- 1 câbleur électronique (CDD vacances)
- 2 commerciaux régionaux (CDI)

Nombre de départs et motifs de ces départs : 7 dont :

- 2 ruptures conventionnelles
- 1 fin de contrat à durée déterminée (CDD vacances)
- 4 licenciements économiques

Nombre de missions intérimaires : 32

#### Rémunérations et évolution

Montant des salaires et traitements versés au cours de l'exercice 2016 : 2 230 196 euros (contre 2 233 312 euros en 2015).

Montant des charges sociales afférentes : 912 346 euros représentant un taux de charge moyen de 44,37 % (contre 936 140 euros représentant un taux de charge moyen de 42,63 % en 2015).

Nombre d'heures supplémentaires effectuées : 10 heures (contre 70 heures en 2015).

# RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2016

---

## Organisation du travail

### Organisation du temps de travail

Durée du travail :

Fixée, pour les cadres et assimilés relevant d'un forfait annuel exprimé en jours travaillés, à :

- 218 jours pour le personnel relevant des établissements de Reims et Vitry-sur-Seine
- 216 jours pour le personnel relevant de l'établissement de Fameck

Fixée, pour les mensuels, à 35 heures réparties sur :

- 5 jours pour le personnel relevant des établissements de Reims et Vitry-sur-Seine
- 4,5 jours pour le personnel relevant de l'établissement de Fameck

Application de la réduction du temps de travail (personnel relevant du régime du forfait jours) :

S'exerce sous forme de jours de repos sur l'année (JRTT), à raison de 10 jours pour 2016 pour le personnel des établissements de Reims et Fameck.

Nombre de contrats de travail à temps partiel : 2 ; au 31 décembre, l'entreprise n'emploie plus de salariés à temps partiel.

### Absentéisme

Les taux d'absentéisme des établissements de Reims et Vitry-sur-Seine et Fameck ressortent respectivement à 1,95 % et 3,30 %.

## Relations sociales

### Organisation du dialogue social

TONNA compte un comité d'entreprise ainsi que des délégués du personnel au sein de ses établissements de Reims et Fameck.

Les mandats des institutions représentatives du personnel ont été renouvelés le 2 juillet 2013 pour une durée de 4 ans.

Le comité d'entreprise s'est réuni 9 fois au cours de l'exercice 2016.

### Bilan des accords collectifs

Négociations annuelles obligatoires :

La durée de l'accord salarial sur la compétitivité conclu en date du 29 octobre 2015 expirant le 30 juin 2017, aucune nouvelle négociation n'a été menée en 2016.

Autres accords collectifs :

Accord du 7 mars 2016 sur les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité 2016.

### Œuvres sociales

La subvention allouée au comité d'entreprise pour les activités sociales et culturelles est de 0,3 % de la masse salariale. Cette subvention est complétée d'une contribution aux cadeaux de fin d'année de 35 euros par personne calculée sur l'effectif moyen. La dotation totale pour l'exercice s'est ainsi élevée à 10 728 euros (contre 12 421 euros en 2015).

## Santé et sécurité

### Conditions de santé et sécurité au travail et bilan des accords

Les conditions de santé et de sécurité au travail n'appellent pas de remarque particulière compte tenu de la nature de l'activité.

Il n'a pas été conclu d'accord d'entreprise en la matière.

### Accidents du travail et maladies professionnelles

Aucun accident du travail n'a été enregistré au cours de l'exercice.

2 collaboratrices (opératrices de câblage) ont reconnues en maladie professionnelle au cours d'exercices antérieurs.

## Formation

Seule 1 action de formation dispensée au bénéfice de 7 collaborateurs a été réalisée pour un coût pédagogique de 4,9 K€ sur l'exercice.

## Egalité de traitement

### Mesures prises en faveur de l'égalité professionnelle Hommes / Femmes

Les partenaires sociaux ont régularisé en date du 3 décembre 2014 un accord portant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les salaires de base bruts mensuels moyens 2016 sont donnés dans le tableau ci-dessous :

Niveaux*	Salaires de base moyens mensuels bruts (en euros)	
	Hommes	Femmes
I	-	1 467
II	1 467	1 467
III	1 622	1 590
IV	1 680	1 854
V	2 327	2 099
Cadres P1/P2	2 969	3 393
Cadres P3	4 711	-

\* suivant classification des emplois dans la métallurgie

### Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des travailleurs handicapés

La société remplit son obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Elle emploie des travailleurs handicapés et sous-traite des prestations en ESAT. Elle ne verse donc pas de contribution Agefiph.

# RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2016

---

## Politique de lutte contre les discriminations

La société n'a pas mis en place de processus de collecte de l'information permettant de documenter cette section.

## **Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)**

La société n'a pas mis en place de processus de collecte de l'information permettant de documenter les stipulations de l'OIT relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ainsi qu'à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession.

Les stipulations de l'OIT relatives à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants sont sans objet au regard de l'activité.

## INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

### **Politique générale en matière environnementale**

La société n'a pas mis en place de processus de collecte de l'information permettant de documenter cette section. Il est toutefois rappelé que ses activités ne génèrent ni risques environnementaux ni pollutions.

### **Pollution et gestion des déchets**

L'exposé de mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol ainsi que de prise en compte des nuisances sonores sont sans objet au regard de l'activité.

Les déchets générés par l'activité sont essentiellement constitués de cartons, palettes et matières plastiques enlevés, après avoir été compactés, par des entreprises spécialisées.

La taxe sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) a généré une charge de 4 K€ sur l'exercice, intégralement répercutée aux clients (contre 3 K€ pour 2015).

### **Utilisation durable des ressources**

Les principales sources d'énergie utilisées, non significatives pour l'activité, sont l'électricité et le gaz. Elles représentent une consommation de 53 K€ pour l'ensemble des 3 établissements de l'entreprise (contre 64 K€ pour 2015).

L'eau représente une consommation de 3 K€ (contre 2 K€ pour 2015).

Les informations relatives au **changement climatique** et à la **protection de la biodiversité** sont sans objet au regard de l'activité.

## INFORMATIONS SOCIÉTALES

Les informations relatives à l'**impact territorial, économique et social de l'activité de la société** en matière d'emploi et de développement régional et sur les populations riveraines ou locales ne sont pas jugées pertinentes au regard de l'activité.

### **Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité**

En partenariat avec les établissements de l'enseignement technique, la société a reçu 7 stagiaires en filière électronique.

---

## Sous-traitance et fournisseurs

La société n'a pas mis en place de procédure permettant la prise en compte dans les relations avec ses fournisseurs et sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale.

Les achats d'études et de sous-traitance 2016 s'élèvent à 429 K€, dont 353 K€ d'achats d'études et 76 K€ de sous-traitance de main d'œuvre (contre 369 K€, dont 299 K€ d'achats d'études et 70 K€ de sous-traitance de main d'œuvre pour 2015).

L'entreprise n'a pas été en mesure de collecter l'information permettant d'exposer les actions engagées pour prévenir la corruption et les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs ainsi que les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme (**loyauté des pratiques**).

## DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, les dépenses effectuées au cours de l'exercice ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 dudit code se sont élevées à 11 708 euros (contre 11 233 euros pour 2015). L'impôt théorique en résultant s'élève à 3 902 euros (contre 3 744 euros pour 2015).

## PERSPECTIVES

Si à fin mars 2017, la société enregistre une baisse globale de ses activités, les perspectives sont encourageantes.

En effet, la société devrait bénéficier au second semestre 2017 de la reprise de la construction des logements collectifs entamée sous l'effet de l'investissement locatif.

Par ailleurs, le développement de la gamme "Tableaux multimédias", favorisé par la nouvelle réglementation imposant un câblage RJ 45 dans les logements pour distribuer le triple play (téléphone, Internet, TV), permet de proposer aux électriciens de nouvelles solutions adaptées.

## PRÉSENTATION DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

### Présentation du bilan

Le montant total du bilan au 31 décembre 2016 s'élève à 5 081 513 euros contre un montant de 5 171 955 euros pour l'exercice précédent.

Les principaux mouvements affectant les postes du bilan au 31 décembre 2016 mettent en évidence :

A l'actif :

- une augmentation du poste net "Immobilisations incorporelles" de 253 K€ liée à l'immobilisation des études ayant trait à la conception de nouvelles solutions pour l'augmentation de la densité de réception des signaux audiovisuels par satellite
- une diminution du poste net "Stocks" de 273 K€ principalement liée à la baisse des postes "Produits finis" et "Marchandises"

Au passif :

- une dégradation du poste "Capitaux propres" à hauteur de la perte de l'exercice, soit 117 K€

# RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2016

## Présentation du compte de résultat

En K€	2016	2015
Chiffre d'affaires hors taxes	12 020	11 708
Résultat d'exploitation	(236)	(293)
Résultat financier	(64)	(41)
Résultat courant avant impôts	(300)	(334)
Résultat exceptionnel	(10)	(31)
Résultat net	(117)	(89)

Le résultat d'exploitation ressort en perte de 236 K€ contre une perte de 293 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit en perte de 64 K€ contre une perte de 41 K€ pour l'exercice précédent.

Avec un résultat exceptionnel en perte de 10 K€ contre un résultat en perte de 31 K€ pour l'exercice précédent, le résultat net s'établit en perte de 117 K€ contre une perte de 89 K€ pour l'exercice précédent.

## ECHÉANCIER DES COMPTES FOURNISSEURS

La loi LME du 4 août 2008 prévoit le règlement des fournisseurs dans le délai maximal de 45 jours fin de mois ou 60 jours calendaires. Cette disposition s'applique à tous les accords en vigueur depuis le 1er janvier 2009.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés au 31 décembre 2016 s'élèvent à 3 145 K€.

Leur échéancier est le suivant :

En K€	Dettes fournisseurs	Dettes fournisseurs RJ	Total
Echus au 31/12/2016	2 000*		2 000
Payables avant le 31/01/2017	581		581
Payables avant le 29/02/2017	343		343
Payables après le 29/02/2017	18	465	483
Factures non parvenues	248		248
<b>Total</b>	<b>3 190</b>	<b>465</b>	<b>3 655</b>

\* dont dettes Fournisseurs vis à vis du groupe à hauteur de 1 353 K€.

Echéancier des comptes fournisseurs au 31 décembre 2015 :

En K€	Dettes fournisseurs	Dettes fournisseurs RJ	Total
Echus au 31/12/2015	1 442*		1 442
Payables avant le 31/01/2016	590		590
Payables avant le 28/02/2016	458		458
Payables après le 28/02/2016	54	487	541
Factures non parvenues	321		321
<b>Total</b>	<b>2 865</b>	<b>487</b>	<b>3 352</b>

\* dont dettes Fournisseurs vis à vis du groupe à hauteur de 765 K€

## INDICATEURS DE PERFORMANCE ET DE RISQUES

**Situation de l'endettement financier** (y compris dettes nettes liées au redressement judiciaire et financement net du factor)

En K€	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1	95
Dettes factor	1 827	2 270
Dettes RJ	2 051	2 323
Dettes URSSAF/TVA (CCSF)	47	109
<b>Dette financière brute</b>	<b>3 926</b>	<b>4 797</b>
Avances (RJ et factor)	(625)	(775)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(19)	(1)
<b>Dette financière nette</b>	<b>3 282</b>	<b>4 021</b>

### Facteurs de risques

La société TONNA ELECTRONIQUE a établi ses comptes annuels 2016 conformément à la convention comptable de continuité de l'exploitation.

La continuité d'exploitation repose notamment sur les principales hypothèses suivantes :

- soutien de l'actionnaire majoritaire
- respect du plan de continuation par TONNA ELECTRONIQUE
- maintien d'une activité permettant de dégager un résultat d'exploitation bénéficiaire

Il pourrait y avoir une incertitude sur la capacité de la société à poursuivre son activité en cas de non-respect de ces hypothèses (cf. paragraphes 6.1. Risque de liquidité et 7.5. Evénements post clôture).

Cependant, TONNA ELECTRONIQUE bénéficie d'une lettre de soutien de son actionnaire majoritaire (FINANCIERE PONTOISE) jusqu'à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2017.

# RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2016

---

Concernant les autres facteurs de risques auxquels la société TONNA ELECTRONIQUE est susceptible d'être confrontée, le **risque de liquidité** demeure le plus important :

## Risque lié au non respect du plan de continuation

Ce risque demeure important compte tenu du passif à apurer. Au 31 décembre 2016, il reste 2 051 K€ de dettes remboursables sur 3 ans (contre 2 268 K€ au 31/12/2015), étant précisé que la société a déposé le 12 avril 2017 une requête auprès du greffe du tribunal de commerce en vue d'obtenir le report de l'échéance du 15 mai 2017 au 30 novembre 2017 (cf. paragraphe Evénements post clôture).

La société considère qu'elle pourra faire face sans difficulté à ses engagements à court terme (12 mois). Elle bénéficie par ailleurs d'une lettre de soutien de son actionnaire majoritaire, la société FINANCIERE PONTOISE, jusqu'à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2017.

## Risque lié à la limitation des sources de financement ouvertes à la société

La ligne de crédit ouverte auprès du factor est utilisée à hauteur de 1 989 K€ au 31 décembre 2016 (contre 2 404 K€ au 31 décembre 2015).

Les autres risques portent sur les risques de change, de taux et de crédit :

### **Risque de change**

Le risque de change porte sur des achats effectués en devises. Ceux-ci ne sont pas significatifs. Les achats de produits du sud-est asiatique sont réalisés auprès de la société PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES qui les approvisionne pour le compte du groupe.

Le groupe n'a pas recours à l'utilisation d'instruments financiers à des fins de couverture.

### **Risque de taux**

La structure d'endettement de la société n'implique pas de risque de taux significatif.

L'endettement financier de la société est constitué essentiellement par l'affacturage qui est assuré à taux variable et à une moyenne de trois mois.

### **Risque de crédit**

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à 320 K€ (contre 424 K€ au 31 décembre 2015).

Le risque de crédit est réparti sur de nombreux clients. Néanmoins, une perte de référencement d'un des cinq premiers clients pourrait avoir une incidence assez significative sur le chiffre d'affaires.

Le risque de crédit apparaît peu significatif compte tenu de la faible antériorité des créances.

## **ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE**

La société a déposé le 12 avril 2017 une requête auprès du greffe du tribunal de commerce de Reims visant à obtenir, d'une part, le report de l'échéance du 15 mai 2017 au 30 novembre 2017, d'autre part, l'autorisation d'aliéner l'ensemble immobilier abritant l'établissement siège et principal sis 36, avenue Hoche à REIMS. Cette requête sera examinée le 8 juin 2017.

La société a préfinancé le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi 2017 estimé à 90 K€, bénéficiant d'une avance de 77 K€ représentant 85 % du montant estimé.



## INFORMATION DE L'ACTIONNAIRE

Nous vous rappelons que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié de son capital social depuis l'exercice 2006 mais que se trouvant en plan de continuation, la société n'avait pas, conformément à la réglementation, l'obligation de reconstituer ses capitaux propres dans le délai imparti de deux ans, soit au 31 décembre 2009 (article L 225-248 dernier alinéa du code de commerce).

### Affectation du résultat

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires d'affecter la perte de l'exercice, soit la somme de 116 866,58 euros, sur les sommes figurant au compte "Report à nouveau", dont le solde débiteur passerait de 16 714 991,87 euros à 16 831 858,45 euros.

### Distribution des dividendes

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

### Actionnariat

En application de l'article L 233-13 du code de commerce, nous portons à votre connaissance l'identité des personnes physiques ou morales détentrices du capital social au 31 décembre 2016 :

Pour plus de la moitié du capital social (et des droits de vote) :

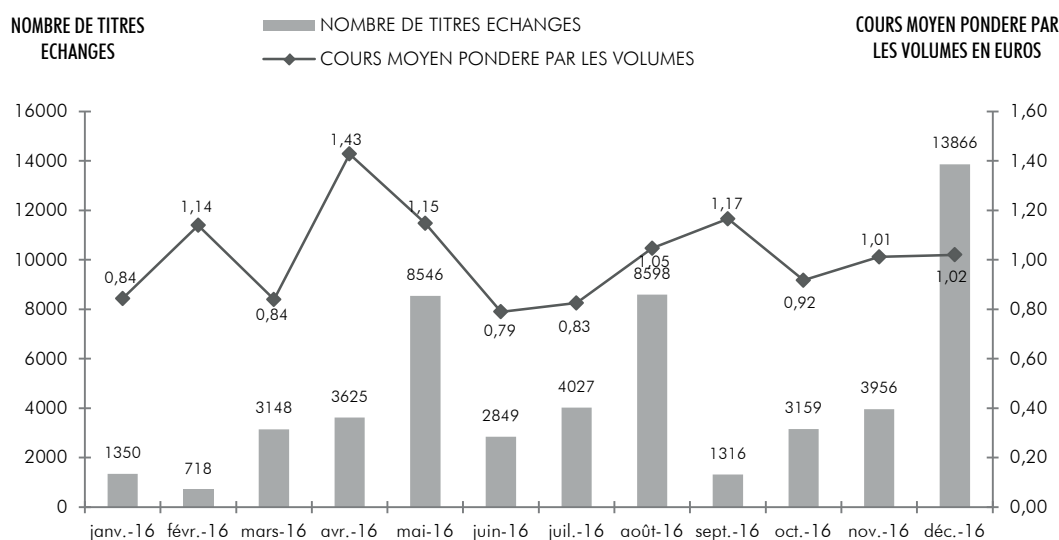
FINANCIERE TONNA SA  
36, avenue Hoche 51100 REIMS  
433 374 915 RCS REIMS

La société ne détient pas d'actions propres ni de participations croisées. Elle ne compte pas d'actionnaires salariés.

### Evolution du cours de bourse

Le capital social s'élève à 7 196 432 euros divisé en 449 777 actions de 16 euros de nominal chacune.

Le cours moyen observé durant l'exercice 2016 est représenté dans le graphique ci-dessous :



### Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Néant

### Etat des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital

Néant

# ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

---

## MANDATS, FONCTIONS ET RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Monsieur Bruno PROUST, président du conseil d'administration et directeur général de la société TONNA ELECTRONIQUE

Rémunération versée par la société en 2016 : Néant

Avantages en nature octroyés en 2016 : Néant

Autres mandats et fonctions exercés (au sein du groupe) :

Président de la société FINANCIERE PONTOISE SAS

Rémunération versée par la société en 2016 : 72 000 euros (contre un montant de 75 545 euros pour l'exercice précédent)

Président du conseil d'administration et directeur général de la société FINANCIERE TONNA SA

Président des sociétés PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES SAS, ANTENNES FT SAS et ELAP SAS

Monsieur Bruno PROUST ne perçoit aucune rémunération ou avantage des sociétés ci-dessus.

Monsieur Patrice PETIT, directeur général délégué de la société TONNA ELECTRONIQUE

Rémunération totale versée par la société en 2016 : 75 748 euros (contre un montant de 79 819 euros pour l'exercice précédent)

Avantages en nature octroyés en 2016 : 4 096 euros (comme pour l'exercice précédent)

Autres mandats et fonctions exercés (au sein du groupe) :

Directeur général délégué de la société FINANCIERE TONNA SA

Monsieur Patrice PETIT ne perçoit aucune rémunération ou avantage de cette société.

La société de droit italien ACET SRL, administrateur personne morale de la société TONNA ELECTRONIQUE, représentée par Monsieur Gabriele BOSCHETTI, salarié de la société TONNA ELECTRONIQUE depuis le 1er mars 2013 :

Rémunération versée par la société en 2016 : 49 257 euros (contre un montant de 49 019 euros pour l'exercice précédent)

La société ACET SRL ne perçoit aucune rémunération ou avantage de la société.

Autres mandats et fonctions exercés par Gabriele BOSCHETTI (en dehors du groupe) :

Représentant légal liquidateur de la société ACET SRL

Madame Annick MONETA, administrateur et président du comité d'audit de la société TONNA ELECTRONIQUE

Madame Annick MONETA ne perçoit aucune rémunération ou avantage de la société.

Autres mandats et fonctions exercés : Néant

Monsieur Thierry PETIT, administrateur de la société TONNA ELECTRONIQUE

Monsieur Thierry PETIT ne perçoit aucune rémunération ou avantage de la société.

Autres mandats et fonctions exercés au sein du groupe :

Administrateur de la société FINANCIERE TONNA SA

Monsieur Thierry PETIT ne perçoit aucune rémunération ou avantage de cette société.

Autres mandats et fonctions exercés (en dehors du groupe) :

Chef de secteur au sein du Groupe CANAL+

Monsieur Franck TONNA, administrateur de la société TONNA ELECTRONIQUE

Monsieur Franck TONNA ne perçoit aucune rémunération ou avantage de la société.

Autres mandats et fonctions exercés (au sein du groupe) :

Administrateur de la société FINANCIERE TONNA SA

Monsieur Franck TONNA ne perçoit aucune rémunération ou avantage de cette société.

En application de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du code de commerce, nous vous précisons que la société n'a pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à un tel événement.

## TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En euros	2016	2015	2014	2013	2012
<b>I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	7 196 432	7 196 432	7 196 432	7 196 432	7 196 432
Nombre d'actions - ordinaires	449 777	449 777	449 777	449 777	449 777
<b>II - Opérations et résultats</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	12 020 090	11 708 076	13 544 647	14 596 699	14 708 047
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	(88 064)	(374 747)	(257 861)	(292 560)	(801 221)
Impôts sur les bénéfices	(193 304)	(275 534)	(122 338)	(108 653)	(400)
Dotations aux amortissements et provisions	222 107	(10 117)	(56 044)	(45 302)	(106 734)
Résultat net	(116 867)	(89 096)	(79 479)	(138 605)	(694 087)
<b>III - Résultat par action</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dotations amortissements et provisions	0	0	0	0	(2)
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	0	0	0	0	(2)
<b>IV - Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	60	63	67	67	67
Masse salariale	2 230 196	2 233 312	2 361 919	2 404 500	2 501 766
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales ...)	912 346	936 140	1 020 954	1 060 701	1 131 092

# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

## SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET

En application de l'article L. 225-37 du code de commerce, modifié par l'article 7 de l'ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire, nous vous rendons compte, dans le présent rapport approuvé par le conseil d'administration joint au rapport de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par notre société.

En outre, et sans préjudice des dispositions de l'article L. 225-56 du code de commerce, le présent rapport indique les limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

Le présent rapport a été préparé par la direction générale avec la contribution des directions juridique et comptable.

## 1. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TONNA ELECTRONIQUE est une société anonyme de type classique gérée par un conseil d'administration. La société fait appel public à l'épargne depuis 1984 et est cotée sur le marché d'Euronext Paris, compartiment C.

La composition du conseil, dont les membres sont élus pour une durée de trois ans, a été portée de quatre à six membres suite à la réorganisation des pouvoirs opérée le 15 mai 2008 lors de l'arrêté du plan de redressement et de la mise en œuvre de la cession de contrôle à la société FINANCIERE PONTOISE.

Le conseil d'administration compte six membres :

Monsieur Bruno PROUST, président, directeur général

Monsieur Patrice PETIT, directeur général délégué

La société de droit italien ACET SRL, représentée par Monsieur Gabriele BOSCHETTI

Madame Annick MONETA

Monsieur Thierry PETIT

Monsieur Franck TONNA

Un comité d'audit a été mis en place le 22 septembre 2011 et sa présidence a été confiée à Madame Annick MONETA, en sa qualité d'administrateur indépendant doté de compétences comptables et financières (expert-comptable retraitée).

Conformément à l'article 17 des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire, pendant la durée de son mandat, d'une action de la société.

Depuis la date du 15 mai 2008, la direction générale de la société est exercée par le président du conseil d'administration, assisté du directeur général délégué.

Le conseil d'administration ne compte aucun autre comité spécialisé que le comité d'audit. Il n'existe pas de règlement intérieur du conseil d'administration destiné à préciser les modalités de son fonctionnement en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Aucune évaluation du fonctionnement du conseil d'administration n'a été réalisée par la société.

---

## DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Durant l'exercice 2016, le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises, au siège social, à l'effet de délibérer, à titre principal, sur les questions suivantes :

Conseil d'administration du 26/04/16	Examen et arrêté des comptes de l'exercice 2015 Convocation de l'assemblée générale ordinaire du 16/06/16
Conseil d'administration du 29/09/16	Examen et arrêté des comptes semestriels 2016
Conseil d'administration du 21/12/16	Présentation du budget 2017 et atterrissage 2016

Lors de ces réunions, le conseil fait également le point de sa stratégie commerciale et de sa politique de développement produits. Le conseil porte une attention particulière à la trésorerie prévisionnelle de la société.

Le taux de présence aux réunions du conseil tenues en 2016 ressort à 83,33 %.

Le commissaire aux comptes est convoqué et assiste à chacune des réunions du conseil d'administration. Il en est de même de deux représentants du comité d'entreprise.

Les modes de convocation et de participation aux assemblées générales figurent respectivement aux articles 26 et 28 des statuts.

Les administrateurs ne perçoivent aucun jeton de présence en rémunération de leur activité au conseil.

## 2. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Parmi les mandataires sociaux, seuls le directeur général délégué et le représentant de la société ACET SRL, en sa qualité de responsable commercial export, perçoivent une rémunération. Le directeur général délégué bénéficie en outre d'un avantage en nature lié à la mise à disposition d'un véhicule de fonctions pris en compte tant sur le plan fiscal que sur le plan social.

En application de l'article L.225-37 dernier alinéa du code de commerce, il est précisé que le conseil d'administration n'a arrêté aucune règle spécifique pour déterminer la rémunération du directeur général délégué. La rémunération de ce dernier est la même que la rémunération fixe qu'il percevait en son ancienne qualité salariée de directeur de division.

Par ailleurs, dans la continuité des exercices antérieurs, le conseil d'administration a donné son accord à la facturation par la société FINANCIERE PONTOISE de management fees en contrepartie de ses services administratifs et de son implication dans la gestion et la définition de la stratégie à hauteur de 20 000 euros hors taxes au titre de l'exercice 2016.

# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

## SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET

### 3. LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nous vous rappelons que les statuts limitent les fonctions du directeur général. Du fait du cumul des fonctions de président et directeur général, la limitation s'applique au président-directeur général et au directeur général délégué.

Aux termes de l'article 20 des statuts, doivent en effet être autorisées par une décision préalable du conseil d'administration les questions énumérées ci-après :

- la constitution de toute hypothèque sur tous biens immobiliers de la société
- l'acquisition de tout ou de la majeure partie des biens de toute autre société ou entreprise ainsi que toute procédure de fusion ou d'absorption, la conclusion de tout accord de société en participation, d'entreprise conjointe ou de rapprochement avec d'autres sociétés
- l'acquisition, la prise en location-gérance ou la cession de tout fonds de commerce, d'immeubles ou d'actifs sociaux
- la prise de toute participation ou la cession de toute participation dans toute société ou groupement ainsi que la création de toute filiale
- l'approbation des budgets annuels ainsi que leurs modifications et révisions

En application de l'article L. 225-100-3 du code de commerce, nous vous précisons que l'article 31 des statuts instaure un droit de vote double attribué à toute action entièrement libérée faisant l'objet d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

### 4. MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités de convocation, de réunion et d'organisation des assemblées générales d'actionnaires ainsi que la description des principaux pouvoirs desdites assemblées figurent aux articles 26, 27, 28, 29, 33 et 34 des statuts.

### 5. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

#### 5.1. Preambule

##### 5.1.1. Définition et limites du contrôle interne

Le contrôle interne se définit par l'ensemble des politiques et procédures de contrôle interne mises en œuvre par la direction d'une entité en vue de s'assurer, dans la mesure du possible, de la gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

---

## DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Ces procédures impliquent :

- le respect des politiques définies par la direction
- la sauvegarde des actifs
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Le système de contrôle interne, comme tout système de contrôle, ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

### 5.1.2. Modalités de préparation du présent rapport

Le présent rapport expose de manière plus descriptive qu'évaluative le système de contrôle interne de la société.

La société ne s'est notamment pas appuyée sur le cadre de référence recommandé par l'autorité des marchés financiers pour les petites et moyennes valeurs.

### 5.1.3. Rôle du président et du conseil d'administration

Le conseil d'administration définit la stratégie et la politique de l'entreprise. Le directeur général et le directeur général délégué sont chargés de son exécution.

## **5.2. Présentation des principaux facteurs de risques**

La société a procédé à une revue de ses risques. Le risque de liquidité demeure le plus important.

Risque lié au non-respect du plan de continuation

Ce risque demeure important compte tenu du passif à apurer. Au 31 décembre 2016, il reste 2 051 K€ de dettes remboursables sur 3 ans (contre 2 268 K€ au 31/12/2015), étant précisé que la société a déposé le 12 avril 2017 une requête auprès du greffe du tribunal de commerce en vue d'obtenir le report de l'échéance du 15 mai 2017 au 30 novembre 2017 (cf. paragraphe Événements post clôture du rapport de gestion et de l'annexe).

La société considère qu'elle pourra faire face sans difficulté à ses engagements à court terme (12 mois). Elle bénéficie par ailleurs d'une lettre de soutien de son actionnaire majoritaire, la société FINANCIERE PONTOISE, jusqu'à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2017.

# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

## SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET

*Risque lié à la limitation des sources de financement ouvertes à la société*

La ligne de crédit ouverte auprès du factor est utilisée à hauteur de 1 989 K€ au 31 décembre 2016 (contre 2 404 K€ au 31 décembre 2015).

La société renvoie à l'examen de l'annexe des comptes annuels 2016 (cf. paragraphe 6. - Facteurs de risques) pour l'examen de ses autres risques financiers, non significatifs : risques de change, de taux et de crédit.

Enfin, et de manière récurrente, la société est confrontée à des risques opérationnels, conjoncturels et structurels :

- risques liés aux approvisionnements (notamment de rupture de stock dans un environnement tendu)
- risques liés à la charge avec une prévision budgétaire difficile dans un environnement fluctuant
- risques liés à l'existence de deux progiciels informatiques nécessitant la mise en place d'interfaces

### **5.3. Gestion des risques et présentation des principales procédures du contrôle interne**

Les actions entreprises au cours des exercices précédents visant à gérer au mieux les risques ont été poursuivies durant l'exercice, notamment en matière de suivi de trésorerie.

En effet, comme exposé ci-avant, le principal facteur de risques pour la société est constitué par le risque de non-respect du plan de continuation. Une attention toute particulière est donc portée à ce risque avec un suivi scrupuleux et quotidien de la situation de trésorerie.

#### 5.3.1. Les acteurs du contrôle interne

Il est rappelé que la société ne compte plus que deux divisions opérationnelles :

- une division commerciale
- une division «Réalizations industrielles», intégrant la Recherche et Développement

La direction administrative et financière est centralisée au niveau de la direction générale qui s'appuie sur les compétences internes en comptabilité, contrôle de gestion, trésorerie, informatique, social et juridique.



---

## DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

### 5.3.2. Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Outre les procédures détaillées ci-dessous, le contrôle s'effectue par des réunions régulières de la direction générale avec les opérationnels (suivi affaires, actualisation des prévisions, suivi études ...).

Un compte d'exploitation mensuel est établi pour chacune des deux divisions opérationnelles ci-dessus et la structure.

La société dispose d'un manuel de procédures, complété en matière financière et de gestion budgétaire par plusieurs procédures, formalisées ou non, que l'on peut classer en deux catégories : procédures administratives et procédures opérationnelles (liste non exhaustive) :

Les procédures administratives :

- procédure des engagements de dépenses
- procédure des notes de frais
- procédure sécurisée de règlements
- relance des retards de règlement clients (à noter le recours parallèle pour partie des créances à l'affacturage sans recours)

Les procédures opérationnelles :

- procédure d'inventaire physique
- procédure de sauvegarde informatique
- entretiens annuels
- visa des contrats

Un recueil regroupant les procédures formalisées ci-dessus est tenu à jour.

Malgré la poursuite des mesures d'activité partielle sur l'exercice, une continuité de service a été maintenue permettant de conserver un niveau de contrôle satisfaisant.

La société, titulaire d'un portefeuille de brevets et marques, veille à la protection de son image et de son savoir-faire industriel par une politique de propriété industrielle menée avec l'aide de conseils spécialisés.

La sauvegarde des actifs immobiliers et de l'outil de travail est assurée par la souscription d'une police multirisque industrielle offrant des garanties valeur à neuf et pertes d'exploitation.

Enfin, il est rappelé que le site de Reims a été aménagé pour accueillir, d'une part, fin 2012, les activités de fabrication des produits d'interphonie du fournisseur et partenaire ACET SRL qui a cessé ses activités en Italie, d'autre part, début 2013, les activités de fabrication de la société sœur ANTENNES FT (antennes de réception TV, antennes professionnelles et antennes pour radio amateurs).

# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

## SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET

### **5.4. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

#### 5.4.1. Organisation de la fonction comptable et financière

L'information comptable et financière et son traitement informatique sont centralisés.

L'ensemble des tâches de comptabilité et de paie est exercé en interne, sous le contrôle de la direction générale, à l'aide de programmes développés par la direction informatique. La mise en œuvre du dispositif DSN a conduit la société à investir dans un logiciel de paie opérationnel depuis le 1er janvier 2016.

#### 5.4.2. Suivi des engagements hors bilan et des litiges

Les engagements hors bilan et les litiges font l'objet d'un suivi particulier.

#### 5.4.3. Contrôle des informations comptables et financières

En tant que société cotée, la société est tenue de publier, diffuser et déposer auprès de l'autorité des marchés financiers un ensemble exhaustif d'informations (informations réglementées), contrôlé par son commissaire aux comptes.

#### 5.4.4. Comité d'audit

Il est rappelé que par délibération du 22 septembre 2011, avec la cooptation de Madame Annick MONETA, le conseil d'administration s'est doté d'un administrateur indépendant doté de compétences comptables et financières (expert-comptable retraitée), ce qui a permis de régulariser la mise en place du comité d'audit exigé par la loi (article L. 823-19 du code de commerce).

Le comité d'audit s'est réuni à deux reprises, les 26 avril et 29 septembre 2016, préalablement à l'arrêté des comptes annuels 2015 et semestriels 2016 par le conseil d'administration.

Aucune évaluation du contrôle interne n'a été réalisée par la société.

### **5.5. Reporting RSE**

Il est rappelé que la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite «loi Grenelle 2», a instauré une vérification obligatoire, par un organisme tiers indépendant, des informations relatives à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) incluses dans le rapport de gestion.

Il est précisé que la direction générale n'a pas procédé à cette désignation.

---

DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE  
DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

## 6. PLAN DE CONTINUATION

Il est rappelé qu'aux termes d'un jugement du 16 juillet 2015, le tribunal de commerce de Reims a modifié le plan de continuation de la manière suivante :

- report de l'échéance du 15 mai 2015, fixée à 18,75 %, au 15 mai 2019
- report de moitié de l'échéance du 15 mai 2016, fixée à 18,75 % au 15 mai 2019
- report du terme du plan au 15 mai 2019

L'échéance du 15 mai 2016 a ainsi été réglée pour un montant de 250 K€.

Pour mémoire, le plan d'apurement résiduel du passif tenant compte des modifications autorisées par le tribunal de commerce (jugements des 1er juin 2010, 26 décembre 2013 et 16 juillet 2015) s'établit comme suit :

	En %	En K€ (hors intérêts in fine)
Echéance du 15 mai 2017	18,75 %	499
Echéance du 15 mai 2018	18,75 %	499
Echéance du 15 mai 2019	28,12 % (1)	1 020 (2)
<b>Total</b>	<b>65,62 %</b>	<b>2 018</b>

(1) hors la créance du comité des fournisseurs

(2) y compris la créance du comité des fournisseurs pour un montant de 271 K€

Il est précisé que la société a déposé le 12 avril 2017 une requête auprès du greffe du tribunal de commerce visant notamment à obtenir le report de l'échéance du 15 mai 2017 au 30 novembre 2017. Cette requête sera examinée le 8 juin 2017.

# COMPTES ANNUELS 2016

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

ACTIF En K€	Notes	2016			2015
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4.1</b>				
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		1 809	1 316	493	241
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4.2</b>				
Terrains		20	0	20	20
Constructions		2 303	1 796	507	544
Installations techniques, matériel et outillages industriels		1 853	1 851	2	2
Autres immobilisations corporelles		672	664	8	5
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>		0	0	0	0
<b>Immobilisations financières</b>	<b>4.3</b>				
Participations		0	0	0	0
Autres titres immobilisés		0	0	0	0
Prêts		117	117	0	0
Autres		55	0	55	58
		<b>6 829</b>	<b>5 744</b>	<b>1 085</b>	<b>870</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4.4</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>					
Matières premières et autres approvisionnements		2 127	1 002	1 125	1 229
En-cours de production (biens et services)		833	425	408	417
Produits intermédiaires et finis		494	292	202	266
Marchandises		901	535	366	463
<b>Avances et acomptes versés sur commande</b>		74	0	74	82
<b>Créances</b>	<b>4.5</b>				
Créances clients et comptes rattachés		474	154	320	424
Autres créances		1 378	0	1 378	1 321
Valeurs mobilières de placement		0	0	0	0
Disponibilités		19	0	19	1
<b>Comptes de régularisation</b>					
Charges constatées d'avance	<b>4.7</b>	104	0	104	99
		<b>6 404</b>	<b>2 408</b>	<b>3 996</b>	<b>4 302</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>13 233</b>	<b>8 152</b>	<b>5 081</b>	<b>5 172</b>

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

<b>PASSIF</b> En K€	Notes	2016	2015
<b>Capitaux propres</b>			
Capital (dont versé : 7196 K€)		7 196	7 196
Primes d'émission, de fusion, d'apport		2 854	2 854
Ecart de réévaluation		41	41
<b>Réserves</b>			
Réserve légale		157	157
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Autres réserves		3 398	3 398
Report à nouveau		(16 715)	(16 625)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte (-))		(117)	(89)
	<b>4.8</b>	<b>(3 186)</b>	<b>(3 068)</b>
<b>Autres fonds propres</b>			
AVANCE FINANCIERE TONNA		1 213	1 213
		<b>1 213</b>	<b>1 213</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques et charges		112	15
	<b>4.9</b>	<b>112</b>	<b>15</b>
<b>Dettes (1)</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	<b>4.10</b>	1	95
Emprunts et dettes financières divers	<b>4.10</b>	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<b>4.11</b>	3 674	3 352
Dettes fiscales et sociales	<b>4.11</b>	2 913	3 202
Autres dettes	<b>4.11</b>	355	364
Compte de régularisation		0	0
Produits constatés d'avance		0	0
		<b>6 943</b>	<b>7 012</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 081</b>	<b>5 172</b>

(1) dont à plus d'un an : 1 611 K€ (hors compte courant)  
dont à moins d'un an : 5 332 K€ (hors compte courant)

(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : 1 K€

# COMPTES ANNUELS 2016

## COMPTE DE RÉSULTAT 2016

En K€	Notes	2016	2015
<b>Produits d'exploitation</b>			
Ventes marchandises, produits finis et prestations de services		8 712	8 984
Production vendue (biens et services)		3 308	2 725
Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation : 991 K€)	<b>5.1</b>	12 020	11 708
Production stockée		(148)	(174)
Production immobilisée		391	300
Subventions d'exploitation		14	8
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		388	347
Autres produits		6	10
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>12 672</b>	<b>12 199</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats de marchandises		4 624	4 481
Variation de stock		122	30
Achats de matières premières et autres approvisionnements		2 341	1 901
Variation de stock		38	445
Autres achats et charges externes	<b>5.2</b>	2 078	2 107
Impôts, taxes et versements assimilés		123	124
Salaires et traitements		2 230	2 233
Charges sociales		912	936
Dotations d'exploitation			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		186	108
Sur actif circulant : dotations aux provisions		102	79
Pour risques et charges : dotations aux provisions		103	0
Autres charges		49	48
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>(12 908)</b>	<b>(12 492)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>5.2</b>	<b>(236)</b>	<b>(293)</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>			
<b>Produits financiers</b>			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		0	1
Reprises sur provisions et transferts de charges		0	10
Différences positives de change		0	0
<b>Sous-total</b>		<b>1</b>	<b>11</b>
<b>Charges financières</b>			
Dotations aux amortissements et aux provisions		0	0
Intérêts et charges assimilées		63	48
Différences négatives de change		2	5
<b>Sous-total</b>		<b>(65)</b>	<b>(52)</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>5.3</b>	<b>(64)</b>	<b>(41)</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>		<b>(300)</b>	<b>(334)</b>
<b>Produits exceptionnels</b>			
Sur opérations de gestion		0	0
Sur opérations en capital		4	4
Reprises sur provisions et transferts de charges		0	34
<b>Sous-total</b>		<b>4</b>	<b>38</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>			
Sur opérations de gestion		14	31
Sur opérations en capital		0	37
Dotations aux amortissements et aux provisions			
<b>Sous-total</b>		<b>(14)</b>	<b>(68)</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>5.4</b>	<b>(10)</b>	<b>(31)</b>
Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
Impôt sur les bénéfices		93	276
Total des produits		12 677	12 248
Total des charges		(12 794)	(12 337)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(117)</b>	<b>(89)</b>

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2016

### 1. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

TONNA ELECTRONIQUE est une société anonyme de type classique gérée par un conseil d'administration, faisant depuis 1984, appel public à l'épargne. Elle est cotée sur le marché d'Euronext Paris (compartiment C).

La direction générale est exercée par un président-directeur général, assisté d'un directeur général délégué.

Les comptes annuels 2016 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 23 mai 2017. Ils devront être approuvés par l'assemblée générale ordinaire. Il est rappelé que la société TONNA ELECTRONIQUE n'établit plus de comptes consolidés depuis l'exercice 2009.

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2016 ont été réalisées, comme en 2015, dans un contexte économique difficile et une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016.

Sauf indication contraire, les informations chiffrées dans l'annexe sont présentées en milliers d'euros.

TONNA ELECTRONIQUE intervient sur un secteur unique d'activité, l'équipement audiovisuel, composé des principaux segments d'activité suivants :

**- TV Individuel regroupant TV Individuel Terrestre (TVT) et TV Individuel Satellite (TVS)**

TONNA propose une gamme complète d'équipements pour la réception, le traitement et la distribution des signaux audiovisuels : antennes terrestres et satellites et accessoires, connectique, mécanique de fixation, amplificateurs, récepteurs satellites, adaptateurs TNT.

**- TV Collectif (TVC)**

TONNA propose une gamme complète d'équipements pour la réception, le traitement et la distribution des signaux TV, adaptée aux différentes configurations d'habitat collectif : commutateurs, voies de traitement de tête, amplificateurs, passifs de distribution, câbles et connecteurs.

**- Portier / Sécurité**

TONNA propose une gamme complète de portiers audio et vidéo, d'équipements de contrôle d'accès et de vidéosurveillance résidentielle.

**- Réseaux regroupant les Réseaux Câblés (RCU) et les Réseaux Institutionnels (RCI)**

L'offre RCU se limite désormais à la fourniture de matériels : démodulateurs QPSK et modulateurs QAM pour tête de réseau numérique ; émetteurs et récepteurs optiques ; amplificateurs ; équipements de supervision. L'offre RCI porte sur la fourniture de dispositifs de distribution de la télévision à accès contrôlé sur réseau coaxial et sur IP.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS 2016

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

## 2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

### 2.1. ACTIVITÉ EN RETRAIT

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2016 s'établit à 12 020 K€ contre 11 708 K€ pour l'exercice 2015, soit une progression de 2,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Segments d'activité	2016	2015	Variation 2016/2015
TV Individuel	1 974	1 772	+11,4 %
TV Collectif	3 021	2 541	+18,9 %
Portier / Sécurité	5 734	6 293	(8,9 %)
Réseaux	1 473	1 171	+25,8 %
RFA / Divers	(182)	(69)	
<b>Total</b>	<b>12 020</b>	<b>11 708</b>	<b>+2,7 %</b>

Avec une amélioration du taux de service sur le premier semestre 2016, la famille TV Individuel ressort en hausse de 11,4 %.

La famille TV Collectif enregistre une progression de 18,9 % principalement liée au passage à la Haute Définition opéré en avril et la mise à niveau des équipements TV qui a suivi.

Dans un environnement difficile, et un marché de la construction des logements collectifs qui peine à redémarrer malgré l'embellie annoncée, la famille Portier / Sécurité recule de 8,9 %.

La famille Réseaux enregistre une progression de 25,8 % principalement en IP TV et à l'Export, qui globalement progresse de 7,8 % sur l'exercice avec un chiffre d'affaires de 1 070 K€ sur l'exercice contre 991 K€ pour l'exercice précédent.

Au premier semestre, pour tenir compte des enjeux liés au passage à la Haute Définition, la société a limité l'activité partielle au sein de ses établissements de Reims et Fameck au mois de janvier et février. A défaut d'autorisation de la DIRECCTE, elle n'a pas été en mesure de reconduire l'activité partielle au second semestre malgré la baisse de l'activité.

Avec une visibilité réduite sur l'activité du 2<sup>ème</sup> semestre, et devant la nécessité de baisser le point d'équilibre pour assurer la pérennité de l'entreprise, un projet de licenciement collectif pour motif économique portant suppression de 4 postes de travail a été mis en œuvre début juin. Le coût de cette restructuration d'un montant de 65 K€ a été pris en charge dans les comptes de l'exercice.



## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

### 2.2. MODIFICATION DU PLAN DE CONTINUATION

#### PLAN DE CONTINUATION

Il est rappelé qu'aux termes d'un jugement du 16 juillet 2015, le tribunal de commerce de Reims a modifié le plan de continuation de la manière suivante :

- report de l'échéance du 15 mai 2015, fixée à 18,75 %, au 15 mai 2019
- report de moitié de l'échéance du 15 mai 2016, fixée à 18,75 % au 15 mai 2019
- report du terme du plan au 15 mai 2019

L'échéance du 15 mai 2016 a ainsi été réglée pour un montant de 250 K€.

Pour mémoire, le plan d'apurement résiduel du passif tenant compte des modifications autorisées par le tribunal de commerce (jugements des 1<sup>er</sup> juin 2010, 26 décembre 2013 et 16 juillet 2015) s'établit comme suit :

	En %	En K€ (hors intérêts in fine)
Echéance du 15 mai 2017	18,75 %	499
Echéance du 15 mai 2018	18,75 %	499
Echéance du 15 mai 2019	28,12 % (1)	1 020 (2)
<b>Total</b>	<b>65,62 %</b>	<b>2 018</b>

(1) hors la créance du comité des fournisseurs

(2) y compris la créance du comité des fournisseurs pour un montant de 271 K€

Il est précisé que la société a déposé le 12 avril 2017 une requête auprès du greffe du tribunal de commerce visant à obtenir le report de l'échéance du 15 mai 2017 au 30 novembre 2017 (cf. paragraphe 7.5. Evénements post clôture).

L'échéancier initial est rappelé ci-dessous (en K€ hors intérêts in fine)

<b>Echéance du 15/08/2008</b>	186
<b>Echéance du 15/05/2009</b>	543
<b>Echéance du 15/05/2010</b>	407
<b>Echéance du 15/05/2011</b>	133
<b>Echéance du 15/05/2012</b>	133
<b>Echéance du 15/05/2013</b>	266
<b>Echéance du 15/05/2014</b>	266
<b>Echéance du 15/05/2015</b>	399
<b>Echéance du 15/05/2016</b>	399
<b>Echéance du 15/05/2017</b>	399
<b>Echéance du 15/05/2018</b>	670 (1)
<b>Total</b>	<b>3 801</b>

(1) y compris la créance du comité des fournisseurs pour un montant de 271 K€

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS 2016

---

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

### 2.3. AUTRES DONNÉES SIGNIFICATIVES

Il est rappelé que la société FINANCIERE PONTOISE a obtenu le 28 janvier 2016 un plan d'étalement sur 36 mois des dettes fiscales et sociales des entités du groupe. La part TONNA des dettes restant à régler au 31 décembre 2016 au titre du plan CCSF s'élève à 49 K€ (contre 67 K€ au 31 décembre 2015). Il reste à régler au titre de la créance URSSAF Lorraine non comprise au plan CCSF un montant de 12 K€ (contre 33 K€ au 31 décembre 2015).

La société a également obtenu le 12 février 2016 un échéancier sur 24 mois pour le paiement des cotisations Humanis Retraite Arrco et Agirc 2014 et 2015 représentant un montant restant à régler au 31 décembre 2016 de 250 K€.

Par décision du 13 juillet 2016, la direction générale des finances publiques a accepté la demande de remboursement de la créance fiscale déposée le 4 mai 2016 auprès du service des impôts des entreprises de Reims-Est relative à un crédit d'impôt recherche et à un crédit d'impôt innovation constatés au titre de l'exercice 2015 et réglé à ce titre le 21 juillet 2016 un montant de 156 K€.

De la même manière, les comptes de l'exercice 2016 intègrent un produit de 188 K€ correspondant à la créance au titre des dépenses de recherche et d'innovation pour 2016.

A l'issue d'une consultation individuelle, la société a constaté sur l'exercice l'abandon des créances salariales nées du gel des 13ème mois 2015 et 13ème mois 2016 décidé par l'accord salarial sur la compétitivité du 29 octobre 2015 pour un montant net chargé de 266 K€ et constaté une provision pour risques de 92 K€ pour tenir compte des réponses défavorables à l'abandon.

Enfin, la société a préfinancé le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi 2016, bénéficiant d'une avance de 74 K€ sur l'exercice.

## 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 3.1. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'autorité des normes comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au plan comptable général.

### 3.2. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La société a établi ses comptes en appliquant le principe de continuité, un plan de continuation de la société TONNA ELECTRONIQUE marquant la sortie de la période d'observation ouverte par le jugement de redressement judiciaire du 20 décembre 2006 ayant été adopté par le tribunal de commerce de Reims en date du 15 mai 2008.

---

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

La continuité d'exploitation repose notamment sur les principales hypothèses suivantes :

- soutien de l'actionnaire majoritaire
- respect du plan de continuation par TONNA ELECTRONIQUE
- maintien d'une activité permettant de dégager un résultat d'exploitation bénéficiaire

Il pourrait y avoir une incertitude sur la capacité de la société à poursuivre son activité en cas de non-respect de ces hypothèses (cf. paragraphes 6.1. Risque de liquidité et 7.5. Evénements post clôture).

Cependant, TONNA ELECTRONIQUE bénéficie d'une lettre de soutien de son actionnaire majoritaire (FINANCIERE PONTOISE) jusqu'à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2017.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 3.3. PRINCIPALES MÉTHODES UTILISÉES

La Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### a) Immobilisations

##### Immobilisations incorporelles

Elles sont constituées de contrats de développement, de concessions et brevets, de logiciels entièrement amortis ainsi que des frais de développement, conformément aux critères exigés par la réglementation comptable, dont la durée d'amortissement est calculée sur 5 ans.

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue de chaque immobilisation. Les durées des principales immobilisations sont les suivantes :

- |  |        |
|--|--------|
| - gros œuvre :                                   | 60 ans |
| - aménagements :                                 | 40 ans |
| - agencements :                                  | 20 ans |
| - installations générales, mobilier :            | 10 ans |
| - matériel de transport, matériel et outillage : | 5 ans  |

##### Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les dépréciations sont comptabilisées en fonction des risques encourus ; des dépréciations de titres sont constatées lorsqu'il s'avère que la valeur d'utilité, appréciée notamment par référence aux capitaux propres ou aux perspectives de résultats futurs, est inférieure au coût d'acquisition desdites participations.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS 2016

---

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

### b) Stocks

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués au coût moyen pondéré après incorporation des coûts d'approvisionnement.

Les stocks d'en-cours et de produits finis sont évalués selon leur coût de revient, comprenant le coût des matières premières et de la main d'œuvre de production et les autres frais rattachables à la fabrication en fonction du niveau d'activité normal. Il doit être précisé que :

- la part matière est affectée d'un coefficient global d'approvisionnement calculé sur la base des coûts réels de l'exercice
- la part main d'œuvre est valorisée selon les coûts d'unité d'œuvre calculés au budget (tenant compte du niveau normal d'activité)
- la part sous-traitance est affectée d'un coefficient global d'encadrement calculé sur la base des coûts réels de l'exercice

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

### c) Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée. Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'ancienneté des créances et d'une estimation des risques.

Les créances et dettes libellées dans les devises des pays hors zone euro sont converties et comptabilisées sur la base du dernier cours de change. Les pertes de change latentes entraînent la constitution d'une provision pour risque.

### d) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur valeur brute au prix d'acquisition. Elles sont éventuellement dépréciées par référence à leur valeur boursière de fin d'année. Les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

### e) Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### f) Provisions

Les provisions sont constituées pour faire face à des litiges en cours et des garanties clients.

L'estimation du montant des provisions pour litiges correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doit supporter pour éteindre son obligation. La provision pour garantie clients est calculée sur la base du taux de panne appliqué au nombre de produits vendus sous garantie.

---

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

### g) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de trois composantes :

- les ventes de marchandises
- les ventes de produits finis
- les prestations de services (ingénierie, maintenance et maîtrise d'œuvre)

Les ventes de marchandises et de produits finis sont reconnues en chiffre d'affaires dès leurs livraisons aux clients.

Les prestations de services sont enregistrées au fur et à mesure de leur réalisation.

### h) Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

### i) Engagement pris en matière d'indemnité de départ en retraite

Il n'existe aucun régime particulier de retraite pour le personnel qui soit à la charge de la société. La convention collective prévoit le versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite et dont le montant figure en engagements hors bilan.

Les principales hypothèses actuarielles sont au 31 décembre 2016 :

- un taux d'actualisation de 3,25 %
- une évolution annuelle des salaires de 1 %
- et un taux de charges sociales défini selon la catégorie socioprofessionnelle

Pour rappel, les principales hypothèses étaient les suivantes au 31 décembre 2015 :

- un taux d'actualisation de 3,25 %
- une évolution annuelle des salaires de 1 %
- et un taux de charges sociales défini selon la catégorie socioprofessionnelle

Le personnel concerné a été classé par catégorie et ancienneté. Il est tenu compte du taux de rotation du personnel, de la probabilité de survie et de l'âge de départ à la retraite (65 ans).

Chaque employé bénéficie des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur.

### j) Dépenses de recherche

Le montant des dépenses de recherche enregistré en charge sur l'exercice a trait aux dépenses éligibles au crédit impôt innovation ayant trait au développement de nouvelles solutions réseau multimédia d'immeuble pour un montant de 71 K€ (contre un montant de 68 K€ au 31 décembre 2015).

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS 2016

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

## 4. NOTES SUR LE BILAN

### 4.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2015	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
Frais de recherche et développement	408	391		799
Concessions brevets	569	3		572
Fonds de commerce	378			378
Autres immobilisations	60			60
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>1 415</b>	<b>394</b>	<b>-</b>	<b>1 809</b>
Amortissements	(1 174)	(142)		(1 316)
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>241</b>	<b>252</b>	<b>-</b>	<b>493</b>

L'augmentation des immobilisations incorporelles correspond aux frais de développement des études, amortissables sur 5 ans, et se rapportant à la conception de nouvelles solutions pour l'augmentation de la densité de réception des signaux audiovisuels par satellite.

### 4.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Valeurs brutes au 31/12/2016	Amortissements au 31/12/2016	Valeurs nettes au 31/12/2016
Terrains	20		20
Constructions	1 405	(923)	482
Installations et agencements	897	(873)	24
Matériel industriel et outillage	1 853	(1 851)	2
Installations et agencements divers	30	(29)	1
Matériel de transport			
Mobilier et matériel de bureau	642	(634)	8
<b>Total</b>	<b>4 847</b>	<b>(4 310)</b>	<b>537</b>

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

### a) Variation des valeurs brutes

	Valeurs brutes au 31/12/2015	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31/12/2016
Terrains	20			20
Constructions	1 405			1 405
Installations et agencements	903	2	(8)	897
Matériel industriel et outillage	1 857	1	(5)	1 853
Installations et agencements divers	30			30
Matériel de transport				
Mobilier et matériel de bureau	652	6	(16)	642
<b>Total</b>	<b>4 867</b>	<b>9</b>	<b>(29)</b>	<b>4 847</b>

### b) Variation des amortissements

	Amortissements au 31/12/2015	Dotations aux amortissements	Amortissements afférents aux éléments sortis	Amortissements au 31/12/2016
Terrains				
Constructions	888	35		923
Installations et agencements	876	5	(8)	873
Matériel industriel et outillage	1 855	1	(5)	1 851
Installations et agencements divers	29			29
Matériel de transport				
Mobilier et matériel de bureau	648	2	(16)	634
<b>Total</b>	<b>4 296</b>	<b>43</b>	<b>(29)</b>	<b>4 310</b>

### 4.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières au 31 décembre 2016 sont principalement constituées de dépôts de garantie et cautionnements.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS 2016

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

## 4.4. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se ventilent comme suit

	Valeurs brutes au 31/12/2016	Dépréciation	Valeurs nettes au 31/12/2016	Valeurs brutes au 31/12/2015	Dépréciation	Valeurs nettes au 31/12/2015
Matières premières	2 127	(1 002)	1 125	2 165	(936)	1 229
En-cours de production	833	(425)	408	890	(473)	417
Biens et services	494	(292)	202	585	(319)	266
Marchandises	901	(535)	366	1 023	(560)	463
<b>Total</b>	<b>4 355</b>	<b>(2 254)</b>	<b>2 101</b>	<b>4 663</b>	<b>(2 288)</b>	<b>2 375</b>

Les stocks de l'usine de Fameck correspondent au stock de matières premières ainsi qu'au stock d'en-cours de production.

## 4.5. CRÉANCES

Les créances ont une échéance à moins d'un an.

Le poste "Clients" au 31 décembre 2016 s'analyse comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Clients et comptes rattachés	474	604
Dépréciation clients	(154)	(180)
<b>Sous-total</b>	<b>320</b>	<b>424</b>
Clients - Produits à facturer		
<b>Total</b>	<b>320</b>	<b>424</b>

Aux termes des conditions générales de vente, les ventes aux clients s'effectuent avec clause de réserve de propriété.

Il existe un contrat d'affacturage avec NATIXIS factor dont la comptabilisation a pour effet de minorer les comptes clients du montant des factures cédées ; en contrepartie, la société d'affacturage met un compte courant à la disposition de la société.

Au 31 décembre 2016, l'impact sur le poste "Clients" est une réduction de 1 993 K€ (contre 2 414 K€ au 31 décembre 2015).



## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Le poste "Autres créances" au 31 décembre 2016 s'analyse comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Fonds de garantie et créances factor	790	862
Divers produits à recevoir	116	5
Créances fiscales	281	267
Fournisseurs, avoirs à recevoir	137	61
Créances sociales	15	21
Divers	39	105
<b>Autres créances brutes</b>	<b>1 378</b>	<b>1 321</b>
Dépréciation (poste divers)		
<b>Autres créances nettes</b>	<b>1 378</b>	<b>1 321</b>

### 4.6. PRODUITS À RECEVOIR

	31/12/2016	31/12/2015
Autres créances		
- créances fournisseurs	117	61
- créances sociales		8
- créances fiscales	188	158
- créances diverses	116	5

### 4.7. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	31/12/2016	31/12/2015
Charges d'exploitation	104	99

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS 2016

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

### 4.8. CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2016, le capital social de TONNA ELECTRONIQUE se compose de 449 777 actions au nominal de 16 euros.

Les capitaux propres ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice :

	Montant au 31/12/2015	Affectation des résultats aux réserves	Résultat 2016	Reclassement	Montant au 31/12/2016
Capital	7 196				7 196
Primes d'émission, de fusion	2 854				2 854
Réserve réévaluation et réserve légale	198				198
Autres réserves	3 398				3 398
Report à nouveau	(16 625)	(89)			(16 714)
Résultat de l'exercice	(89)	89	(117)		(117)
<b>Total capitaux propres</b>	<b>(3 068)</b>	<b>-</b>	<b>(117)</b>	<b>-</b>	<b>(3 185)</b>
Autres fonds propres	1 213				1 213
<b>Total capitaux propres et autres fonds propres</b>	<b>(1 855)</b>	<b>-</b>	<b>(117)</b>	<b>-</b>	<b>(1 972)</b>

Le compte courant FINANCIERE TONNA est classé en "Autres fonds propres" en raison de la décision de l'actionnaire majoritaire de conditionner le remboursement de ce compte courant au règlement préalable de l'ensemble des dettes figurant au passif du bilan de la société TONNA ELECTRONIQUE.

### 4.9. PROVISIONS

	31/12/2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2016
Provisions pour litiges personnel		11			11
Provisions pour litiges hors personnel	5			(5)	
Provisions pour garanties clients	10			(1)	9
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>(6)</b>	<b>20</b>

La provision pour litiges personnel comprend principalement la dotation de 92 K€ constituée à l'issue de la consultation individuelle au personnel (cf. paragraphe 2.3. Autres données significatives).

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

### 4.10. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A 5 ans et plus	Total
Comptes bancaires créditeurs	1			1
Dépôts et cautionnements				
<b>Total</b>	<b>1</b>	-	-	<b>1</b>

### 4.11. AUTRES DETTES

#### a) Les dettes RJ

	A 1 an au plus	1 an à 5 ans	A 5 ans et plus	Total
Dettes de personnel	18	46		64
Remboursement AGS	225	565		
Dettes organismes sociaux	122	289		1 201
Dettes fiscales	69	171		240
Passif fournisseurs	48	417		465
Passif clients		1		
Passif divers débiteurs	23	57		81
<b>Total</b>	<b>505</b>	<b>1 546</b>	-	<b>2 051</b>

Il est renvoyé au paragraphe 6.1. Risque de liquidité concernant le risque lié au non respect du plan de continuation.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS 2016

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

## b) Les autres dettes

	A 1 an au plus	1 an à 5 ans	A 5 ans et plus	Total
Personnel et comptes rattachés	490			490
SS et organismes sociaux	565	65		
Charges à payer (1)	85			715
Autres impôts et assimilés	44			
Taxe sur valeur ajoutée (1)	87			
Charges à payer	71			202
Fournisseurs et comptes rattachés	3 209			3 209
Autres dettes	275			275
<b>Total</b>	<b>4 826</b>	<b>65</b>	<b>-</b>	<b>4 891</b>

(1) La part des dettes de la société TONNA ELECTRONIQUE restant à régler au 31 décembre 2016 au titre du plan CCSF s'élève à 49 K€ (contre 67 K€ au 31 décembre 2015), à laquelle s'ajoute le solde de la créance de l'URSSAF Lorraine non comprise au plan CCSF pour un montant de 12 K€.

## 4.12. CHARGES À PAYER

	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	1	95
Dettes fournisseurs	248	321
Personnel et comptes rattachés	353	411
Sécurité sociale et organismes sociaux	198	180
État et collectivités	71	65
Autres dettes	271	268

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

### 4.13. ÉLÉMENTS CONCERNANT LES PARTIES LIÉES

Postes	Montant concernant les entreprises			
	liées		avec lesquelles la société a un lien de participation	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Avances et acomptes sur immobilisations				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Avances et acomptes versés sur commandes (actif circulant)				
Créances clients et comptes rattachés	202	102		
Autres créances	72	5		
Capital souscrit, appelé - non versé				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres fonds propres	1 213	1 213		
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes versés sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)	1 940	1 429		
Autres dettes				
Produits de participation				
Autres produits financiers				
Charges financières				

(1) TONNA ELECTRONIQUE a eu recours à des prestations de services administratifs réalisées par la société FINANCIERE PONTOISE tout au long de l'exercice 2016. Cette dernière s'est également impliquée dans la gestion et la définition de la stratégie de TONNA ELECTRONIQUE. A ce titre, une facture a été comptabilisée à hauteur de 20 K€ au 31 décembre 2016.

### 4.14. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS 2016

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

## 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### 5.1. CHIFFRE D'AFFAIRES - AUTRES PRODUITS

TONNA ELECTRONIQUE est constitué d'un unique secteur d'activité : l'équipement audiovisuel.

Les informations fournies correspondent aux zones de vente :

	2016	2015
France	10 950	10 717
Export	1 070	991
<b>Total</b>	<b>12 020</b>	<b>11 708</b>

Les transferts de charges se rapportent à des remboursements IJSS et indemnités de prévoyance (35 K€ contre 45 K€ en 2015), à des prestations sous-traitées à la société ANTENNES FT et des facturations de charges locatives et d'hébergement informatique (164 K€ contre 76 K€ en 2015), ainsi qu'à des refacturations diverses pour 14 K€ (contre 6 K€ en 2015).

### 5.2. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation 2016 est une perte de 410 K€ contre une perte de 293 K€ au 31 décembre 2015.

Les principaux postes de charges externes se décomposent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Sous-traitance	478	443
Transport	359	357
Déplacements	137	130
Entretien et fournitures	183	190
Publicité	81	82
Loyers	221	251
Télécom	83	83
Personnel intérimaire	25	13
Honoraires et commissions	446	430
Assurances	25	92
Divers	40	36
<b>Total</b>	<b>2 078</b>	<b>2 107</b>

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi 2016 est comptabilisé en diminution des charges de personnel pour 90 K€ représentant 100 % du CICE (contre 76 K€ représentant le montant préfinancé de 85 % en 2015).

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes pour le contrôle des comptes de l'exercice 2015 est le suivant :

	KPMG Audit IS
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	45
Honoraires facturés au titre des prestations de services entrant dans les diligences directement liées (DDL)	
<b>Total</b>	<b>45</b>

### 5.3. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier 2016 est une perte de 64 K€ contre une perte de 41 K€ en 2014.

### 5.4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel 2016 est une perte de 10 K€ contre une perte de 31 K€ pour l'exercice précédent.

### 5.5. SITUATION FISCALE DE LA SOCIÉTÉ

Les déficits fiscaux et amortissements réputés différés cumulés s'élèvent à 18 472 K€ au 31 décembre 2016 contre 18 479 K€ au 31 décembre 2015.

## 6. FACTEURS DE RISQUES

### 6.1. RISQUE DE LIQUIDITÉ

#### Risque lié au non respect du plan de continuation

Ce risque demeure important compte tenu du passif à apurer. Au 31 décembre 2016, il reste 2 051 K€ de dettes remboursables sur 3 ans (contre 2 268 K€ au 31/12/2015), étant précisé que la société a déposé le 12 avril 2017 une requête auprès du greffe du tribunal de commerce en vue d'obtenir le report de l'échéance du 15 mai 2017 au 30 novembre 2017 (cf. paragraphe 7.5. Evénements post clôture).

La société considère qu'elle pourra faire face sans difficulté à ses engagements à court terme (12 mois). Elle bénéficie par ailleurs d'une lettre de soutien de son actionnaire majoritaire, la société FINANCIERE PONTOISE, jusqu'à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2017.

#### Risque lié à la limitation des sources de financement ouvertes à la société

La ligne de crédit auprès du factor est utilisée à hauteur de 1 989 K€ au 31 décembre 2016 (contre 2 404 K€ au 31/12/2015).

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS 2016

---

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

### 6.2. RISQUE DE CHANGE

Le risque de change porte sur des achats effectués en devises. Ceux-ci ne sont pas significatifs d'autant que les achats de produits du sud-est asiatique sont réalisés auprès de la société PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES qui les approvisionne pour le compte du groupe.

Le groupe n'a pas recours à l'utilisation d'instruments financiers à des fins de couverture.

### 6.3. RISQUE DE TAUX

La structure d'endettement de la société n'implique pas de risque de taux significatif.

L'endettement financier de la société est constitué essentiellement par l'affacturage qui est assuré à taux variable et à une moyenne de 3 mois.

### 6.4. RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition maximale au risque de crédit s'élève à 320 K€ (contre 424 K€ au 31/12/2015).

Le risque de crédit est réparti sur de nombreux clients. Néanmoins, une perte de référencement d'un des cinq premiers clients pourrait avoir une incidence assez significative sur le chiffre d'affaires.

Le risque de crédit apparaît peu significatif compte tenu de la faible antériorité des créances.

## 7. AUTRES ÉLÉMENTS

### 7.1. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction : 76 K€ (contre 80 K€ en 2015).

### 7.2. EFFECTIF

	31/12/2016	31/12/2015
Cadres et assimilés cadres	36	35
Techniciens	21	24
Ouvriers et employés	3	4
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>63</b>



## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

### 7.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements donnés se composent des éléments suivants :

	31/12/2016	31/12/2015
Indemnités de fin de carrière (1)	387	379
Cautions Société Générale	30	30
Nantissements sur titres	10	10

(1) dont concernant les dirigeants : 20 K€ (contre 19 K€ en 2015)

Le montant de l'encours factor non garanti s'élève à 151 K€ au 31 décembre 2016 contre 155 K€ au 31 décembre 2015.

Concernant les engagements reçus, il est rappelé que le plan de continuation de la société TONNA ELECTRONIQUE prévoyait un montant total d'apports de 1 940 K€ via la FINANCIERE TONNA, dont 1 640 K€ par la société FINANCIERE PONTOISE, 200 K€ par la fratrie PETIT et 100 K€ par la société ACET SRL, et dont 1 200 K€ étaient destinés à une augmentation de capital réservée à la société FINANCIERE TONNA, laquelle n'a pu être réalisée, ce montant ayant cependant été apporté en compte courant (cf. communiqués des 6 et 30 mars 2009).

Les engagements financiers souscrits dans le cadre du plan de continuation ont été réalisés pour un montant de 1 695 K€, le groupe FINANCIERE PONTOISE s'étant engagé à respecter ses engagements au titre du plan de continuation et à verser le solde de 245 K€ au fur et à mesure des besoins en fonds de roulement de TONNA ELECTRONIQUE.

Par ailleurs, le groupe FINANCIERE PONTOISE soutient la société TONNA ELECTRONIQUE par du crédit fournisseur au-delà de l'engagement souscrit dans le cadre du plan de redressement (1 871 K€ au 31 décembre 2016 au lieu des 400 K€ prévus au plan).

Enfin, le groupe FINANCIERE PONTOISE s'est engagé à soutenir financièrement la société TONNA ELECTRONIQUE jusqu'à la date de l'assemblée générale arrêtant les comptes de l'exercice 2017.

#### Médailles du travail

La société n'a constaté aucune provision pour le risque lié au passif des médailles du travail, cette obligation n'étant prévue ni par la convention collective, ni par un accord d'entreprise et ne résultant d'aucun usage.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS 2016

---

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

### 7.4. IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

FINANCIERE PONTOISE  
Société par actions simplifiée au capital de 490 000 euros  
Siège social: 29, rue Monte à Regret 10400 PONT-SUR-SEINE  
420 988 305 R.C.S. TROYES

### 7.5. ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE

La société a déposé le 12 avril 2017 une requête auprès du greffe du tribunal de commerce de Reims visant à obtenir, d'une part, le report de l'échéance du 15 mai 2017 au 30 novembre 2017, d'autre part, l'autorisation d'aliéner l'ensemble immobilier abritant l'établissement siège et principal sis 36, avenue Hoche à REIMS. Cette requête sera examinée le 8 juin 2017.

La société a préfinancé le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi 2017 estimé à 90 K€, bénéficiant d'une avance de 77 K€ représentant 85 % du montant estimé.

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

---

## SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TONNA ELECTRONIQUE – société anonyme, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

- l'existence d'une incertitude relative à la continuité de l'exploitation, comme présentée aux paragraphes 3.2., 6.1. et 7.5. ;
- les dettes résiduelles dues au titre du plan de redressement judiciaire figurant aux paragraphes 2.2. et 4.11. ;
- les dettes sociales et fiscales qui ont fait l'objet d'un plan d'étalement, comme indiqué au paragraphe 2.3. ;
- les conséquences de la consultation individuelle des salariés quant au paiement du 13<sup>ème</sup> mois exposées au paragraphe 2.3..

### 2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué ci-dessus, les notes 3.2., 6.1. et 7.5. de l'annexe font état des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes susmentionnées de l'annexe donnent une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

---

## SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

- La société constitue des dépréciations des stocks et des créances clients selon les modalités décrites dans les notes respectives 3.3.b et 3.3.c de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de ces approches.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous vous signalons :

- que le rapport de gestion ne comprend pas toutes les informations sociales et environnementales prévues par l'article L.225-102-1 du Code de commerce ;
- qu'il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de vérifier les informations sociales et environnementales.

Paris La Défense, le 31 mai 2017

KPMG Audit IS  
Claire Gravereau  
Associée

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

---

## ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société TONNA ELECTRONIQUE et en application des dispositions de l'article L.225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### ***Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière***

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de vérifier les informations sociales et environnementales.

### ***Autres informations***

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du code de commerce.

Paris La Défense, le 31 mai 2017

KPMG Audit IS  
Claire Gravereau  
Associée

# RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

---

## SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiants de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration :

#### **Accord commercial avec la société PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES**

La société PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES a octroyé à la société TONNA ELECTRONIQUE une remise de fin d'année (RFA) au titre des achats effectués auprès de PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES au cours de l'exercice 2016 dont le montant est fixé par un barème (application d'un taux de RFA en fonction du montant des achats de l'année sans franchise).

Au titre de l'exercice 2016, la société TONNA ELECTRONIQUE a bénéficié d'une RFA d'un montant hors taxes de 37 643,65 euros.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 21 décembre 2016.

La personne intéressée est Monsieur Bruno PROUST, président de PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES et président-directeur général de TONNA ELECTRONIQUE.

En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par votre conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de cette convention pour la société prévu par l'article L.225-38 du code de commerce.

---

## SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

### Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L.225-42 et L.823-12 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

#### **Management fees facturés par FINANCIERE PONTOISE (société détentrice de la société FINANCIERE TONNA, actionnaire majoritaire de TONNA ELECTRONIQUE)**

La société TONNA ELECTRONIQUE a eu recours à des prestations de services administratifs réalisées par la société FINANCIERE PONTOISE tout au long de l'exercice 2016. Cette dernière s'est également impliquée dans la gestion et la définition de la stratégie de TONNA ELECTRONIQUE.

A ce titre, une charge est comptabilisée à hauteur de 20 000 euros hors taxes au 31 décembre 2016.

La procédure d'autorisation préalable n'a pas été suivie pour cette convention dans la mesure où elle a été tacitement reconduite sur l'exercice 2016, dans la continuité de la convention déjà autorisée et appliquée au titre des exercices antérieurs.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 21 décembre 2016, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Personne intéressée : Monsieur Bruno Proust (président du conseil d'administration des sociétés TONNA ELECTRONIQUE et FINANCIERE PONTOISE).

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **Absence de rémunération du compte courant avec FINANCIERE TONNA (société actionnaire majoritaire de TONNA ELECTRONIQUE) :**

Au 31 décembre 2016, le compte courant est non rémunéré et présente un solde créditeur de 1 212 503,71 euros. Son remboursement est conditionné au règlement préalable de l'ensemble des dettes figurant au passif du bilan de la société TONNA ELECTRONIQUE.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 15 mai 2008.

Personnes intéressées : Monsieur Bruno PROUST (président-directeur général), Monsieur Patrice PETIT (directeur général délégué), Monsieur Thierry PETIT et Monsieur Franck TONNA (administrateurs).

Paris La Défense, le 31 mai 2017

KPMG Audit IS  
Claire Gravereau  
Associée

# ORDRE DU JOUR ET PROJETS DE RÉSOLUTIONS

---

## PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

### ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du conseil d'administration
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- Approbation des comptes annuels de l'exercice
- Affectation du résultat de l'exercice
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et approbation desdites conventions
- Quitus aux administrateurs
- Renouvellement du mandat de membres du conseil d'administration
- Pouvoirs en vue des formalités légales



---

## PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

### PROJETS DE RÉSOLUTIONS

#### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels de cet exercice se soldant par une perte de 116 866,58 euros, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale, en application de l'article 223 quater du code général des impôts, approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées au 4 de l'article 39 dudit code s'élevant à un montant global de 11 708,07 euros.

Elle donne, en conséquence, aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

#### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice, soit la somme de 116 866,58 euros, sur les sommes figurant au compte «Report à nouveau».

Conformément à la loi, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

#### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve lesdites conventions.

#### QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que les mandats d'administrateurs de :

- La société de droit italien ACET S.R.L., dont le siège social est situé Via Archimede 57 – MILAN – 20129 – ITALIE, représentée par Monsieur Gabriele BOSCHETTI,
- Madame Annick MONETA, demeurant 9 bis, rue des Templiers 51100 REIMS,

viennent à expiration ce jour, décide leur renouvellement, pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 lesquels ont déclaré par avance accepter la mission qui vient de leur être confiée et qu'il n'existe, de leur chef, aucune incompatibilité ni interdiction à ce renouvellement.

#### CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités prévus par la loi relatifs aux résolutions qui précèdent.

# NOTES

---



# TONNA

RAPPORT  
ANNUEL

2016

## TONNA ELECTRONIQUE

Société anonyme au capital de 7 196 432 euros  
Siège social : 36, avenue Hoche - 51100 REIMS  
324 165 521 R.C.S. REIMS - SIRET : 324 165 521 0018  
Tél. : 03 26 05 50 50 - Fax : 03 26 05 50 95

[www.tonna.com](http://www.tonna.com)